

Devarim

17 Juillet 2021

8 AV 5781

1196

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le mauvais penchant, un frère et un ennemi

« Au peuple donne cet ordre : vous allez passer la frontière de vos frères, les enfants d'Essav, qui habitent en Séïr ; ils vous craignent, mais prenez bien garde ! » (Dévarim 2, 4)

Moché mit en garde les enfants d'Israël contre le danger de se laisser entraîner par les descendants d'Essav, au moment de leur traversée de la frontière du mont Séïr. Il leur enjoignit également de veiller à payer toute nourriture et boisson consommées sur place. Mais, étrangement, il désigne ces habitants par l'expression « vos frères », alors qu'il existe un principe bien connu selon lequel Essav hait Yaakov et cherche constamment à le tuer (Sifri, Béhaalotékhā 69). S'il en est ainsi, comment leur attribuer une appellation évoquant la paix et la fraternité ?

Nos Maîtres nous enseignent (Kidouchin 30b) que le Saint béni soit-Il a créé le mauvais penchant, ainsi que son remède, la Torah. Du point de vue divin, l'existence du mauvais penchant dans le monde est indispensable, car, en son absence, l'homme serait toujours attiré par le bien et donc dépourvu du libre arbitre. Cet éternel adversaire, qui tente sans relâche de nous inciter au mal, nous offre une alternative : l'écouter et s'engager dans une voie odieuse ou refuser de se laisser séduire et rester fidèle à l'Éternel et à la Torah, choix dûment rétribué.

Cette récompense, remise dans les temps futurs, est proportionnelle à la difficulté de l'épreuve. Par ailleurs, plus on s'efforce de maîtriser son penchant, plus on bénéficie de l'aide de l'Éternel, parce que « quiconque vient se purifier, D.ieu l'y aide » (Chabbat 104a). Enfin, plus on s'attelle à l'étude de la Torah dans la Yéchiva, plus on jouit d'une protection contre le mauvais penchant, même en dehors de ses murs. En effet, le mérite de l'étude nous accompagne partout et continue à nous protéger à l'extérieur du beit hamidrach, lorsque nous devons affronter, face à face, notre redoutable ennemi.

Tel est bien le sens de cette instruction de Moché : « Vous avez assez longtemps tourné autour de cette montagne ; dirigez-vous vers le Nord. » (Dévarim 2, 3) En d'autres termes, jusqu'à présent, vous avez campé ici pour étudier la Torah, si bien que ce lieu a acquis une sainteté semblable à une Yéchiva. Le mauvais penchant a déjà compris son impuissance contre vous ; conscient que vous jouissez du mérite de la Torah, il craint de vous attaquer. Cela étant, si vous désirez accroître votre salaire et renforcer encore davantage votre lien avec la Torah, vous devez quitter cet endroit pour vous diriger vers le Nord (tséfon), c'est-à-dire affronter directement le mauvais penchant, surnommé tsafoug (Soucca 52a). Le cas échéant, la guerre sera bien plus virulente, tandis que votre victoire décuplera votre récompense.

Essav incarne le mauvais penchant. Moché signifia aux enfants d'Israël qu'ils ne pourront pas totalement l'abolir dans le monde, où il réside lui aussi. D'ailleurs, ce monde lui appartient même plus qu'à l'homme, conformément au partage des mondes fait entre Yaakov et Essav, le premier ayant choisi le monde à venir et le second celui-ci. Dans l'impossibilité d'annihiler complètement le mauvais penchant, nous devons le considérer comme un frère résidant parmi nous et que nous ne pouvons chasser. Toutefois, il nous incombe de le maîtriser par le biais de la Torah, puisque, lorsque la voix de Yaakov résonne dans les lieux d'étude, les mains d'Essav demeurent impuissantes.

Plus l'homme surmonte son mauvais penchant, plus il s'élève. Cependant, il doit toujours garder à l'esprit que ce dernier ne disparaît jamais entièrement, mais ne fait que réapparaître sous une nouvelle forme. La prudence est donc de mise, car il est impossible de savoir comment et quand il nous surprendra. La force de cet adversaire s'amplifie en dehors des lieux d'étude, aussi, lorsqu'on les quitte, il faut continuer à méditer des paroles de Torah, afin de bénéficier de sa protection pour sortir vainqueur d'éventuelles attaques.

Dès lors, nous comprenons l'appellation de « frères » employée par Moché pour désigner les descendants d'Essav. Malgré notre devoir de vigilance pour nous préserver de leur influence nocive, c'est leur présence à nos côtés qui nous octroie le pouvoir du libre arbitre et, si nous faisons le bon choix, une immense récompense.

Moché ajouta : « La nourriture que vous mangerez, vous la leur achèterez à prix d'argent ; l'eau que vous boirez, vous la leur achèterez à prix d'argent. » (Bamidbar 2, 6) Le terme kessef (argent) peut être rapproché de la notion de khissoufine, apparaissant dans le verset « Mon âme soupirait (nikhsefa) et languissait après les parvis du Seigneur » (Téhilim 84, 3). L'âme du Juif aspire ardemment à s'attacher à la Torah, plus qu'à tout l'or du monde. Pour parvenir à prendre le dessus sur Essav, représentant le mauvais penchant, nous devons être animés d'une telle aspiration, seule la Torah étant à même de nous le permettre.

Pour conclure, le mauvais penchant possède la double dimension de frère et d'ennemi. D'un côté, il représente un grand péril spirituel, entravant notre recherche de perfection, mais, de l'autre, il assure le maintien de l'univers, en cela qu'il octroie à l'homme le libre arbitre et la possibilité de s'élever en Torah et en crainte du Ciel en contrecarrant ses assauts. Le choix est entre nos mains : nous soumettre au mauvais penchant ou, au contraire, lui opposer une lutte acharnée en nous appuyant sur le pouvoir de la Torah et sur l'assistance divine.



Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

- Hilloulot**
- Le 8 Av, Rabbi Yéhouذا Halévi, Rav de Yaffo
 - Le 9 Av, Rabbi Bentsion Moché Yaïr Weinstock
 - Le 10 Av, Issakhar, fils de Yaakov Avinou
 - Le 11 Av, Rabbi Moché Malka, Roch Yéchiva de Ohel Moché
 - Le 12 Av, Rabbi 'Haïm Cohen Péra'hita, le « Laitier »
 - Le 13 Av, Rabbi Nathan Nata Shapira, auteur du Mégalé Amoukot
 - Le 14 Av, Rabbi Mordékhaï Berdugo, le Marbits



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Une bénédiction posée sous le coussin

En l'an 5754 (1994), alors que j'étais de passage à l'étranger, le 'hazan d'une synagogue de rite syrien, M. Meyer Abadi, vint me voir, accompagné d'une proche parente, pour me faire part de l'état critique dans lequel se trouvait le fils de celle-ci, victime d'un grave accident de la route. À ce moment, il se trouvait à l'hôpital, blessé et sans connaissance, tandis que les médecins étaient très pessimistes à son sujet.

Suite à leur récit, j'enjoignis à mes visiteurs de rejoindre l'étage inférieur de notre bâtiment et d'y réciter des chapitres de Psaumes pendant un quart d'heure, pour la guérison du malade. Après cela, ils pourraient revenir me voir. Par le mérite de ces versets des Téhilim, prononcés d'un cœur brisé, mes saints ancêtres intercédèrent auprès du Très-Haut en faveur du malade, leur assurai-je.

Ils se conformèrent à mes instructions et, lorsqu'ils furent de retour, je donnai au 'hazan un papier sur lequel j'avais écrit une brakha. Je lui dis de se dépêcher de se rendre à l'hôpital pour le déposer en dessous du coussin du blessé.

M. Abadi doutait qu'on lui accorde l'autorisation d'entrer en unité de soins intensifs, et encore moins de manière précipitée, mais il tenta néanmoins sa chance. Or, le Ciel aidant, toutes les portes de l'hôpital s'ouvrirent devant lui et il obtint la permission de s'approcher du malade. Il déposa alors le petit papier en dessous de son coussin, conformément à ma demande.

Quelques heures plus tard, un miracle se produisit : le jeune homme ouvrit les yeux et réclama à boire. Peu après, il put être transféré dans un autre service et, grâce à D.ieu, il finit par se rétablir complètement sans garder la moindre séquelle de ses blessures.

Il m'arrive souvent de constater, avec émerveillement, le puissant pouvoir de la émouna, capable de susciter un véritable renversement de situation. Toutefois, il arrive parfois que le Satan parvienne à mettre en œuvre ses mauvais desseins et que, même en multipliant nos téfilot, nos difficultés ne fassent que s'accroître. L'essentiel est, néanmoins, de ne pas désespérer de la Miséricorde et de continuer à prier, avec la foi que l'Éternel finira par nous envoyer le salut.

DE LA HAFTARA

« Oracle de Yéchayahou (...) » (Yéchaya chap. 1)

Lien avec le Chabbat : la haftara relate les punitions qui s'abattraient sur le peuple juif à cause de ses fautes, à la période de la destruction du Temple. C'est la dernière des trois haftarot lues lors des trois Chabbatot précédant le 9 Av.

CHEMIRAT HALACHONE

L'enseignant et la médiance

Un enseignant doit, à intervalles réguliers, discuter avec ses collègues, les directeurs et les parents d'élèves des progrès et des difficultés de ces derniers. En l'absence de directives claires concernant les interdits liés à la médiance, on peut en arriver à une atmosphère trop libre où l'on parle à tous de tout le monde ou, au contraire, à l'autre extrême, où l'on se garde de dire quoi que ce soit de peur de médire, attitude compromettant l'efficacité éducative de l'enseignant.

De manière générale, on peut affirmer que, dans le milieu éducatif, aux visées constructives, il est permis de parler des carences des élèves. On veillera toutefois à bien respecter les conditions requises pour énoncer une critique en ayant de bonnes intentions.



PAROLES DE TSADIKIM

Pleurs authentiques ou vains ?

En marge du verset « Alors toute la communauté se souleva en jetant des cris et le peuple passa cette nuit à gémir » (Bamidbar 14, 1), nos Maîtres commentent (Taanit 29a) : « Rabba affirme au nom de Rabbi Yo'hanan : "Ce jour-là était le neuf Av. Le Saint béni soit-Il leur dit : 'Vous avez pleuré pour rien ; J'instaurerai à cette date une journée de lamentations pour les générations !'" »

La destruction du Temple et l'exil amer de notre peuple trouvent leur racine dans un manque de foi, explique le Maguid Rabbi Élimélekh Biderman chelita, puisque nos ancêtres pleurèrent en vain, c'est-à-dire en voulurent à D.ieu. Doutant du fait que le Saint béni soit-Il se trouvait constamment parmi eux, en toute situation, ils déclenchèrent la ruine de Jérusalem.

La réparation de celle-ci consiste donc en un renforcement de notre foi en D.ieu, qui ne recherche que notre bien. En prenant conscience de cette réalité, nous ne pleurerons pas vainement. Ce travail sur soi doit être effectué tout au long de l'année. À tout instant, nous devons nous efforcer d'ancrer en nous une foi totale dans le Créateur. Cela étant, durant les jours où nous nous endeuillons sur la destruction du Temple, il nous incombe plus que jamais de raffermir notre confiance dans le Très-Haut, miséricordieux.

Rapportons ici un témoignage d'une rescapée de la Seconde Guerre mondiale, petite-fille de Rabbi Hillel de Kolmia. Comme des milliers d'autres Juifs, elle fut séparée de sa famille avant d'être emprisonnée dans l'un des camps de concentration. Le jour de Ticha Béav, ses tortionnaires impies firent sortir tous les détenus dans la cour. C'était un jour très clair, sans le moindre nuage.

Ils leur ordonnèrent de s'asseoir sur le sol, recouvert de pierres aiguisées, afin qu'ils se blessent. Pour intensifier leur peine et leur détresse, ils firent venir des musiciens qui jouèrent de divers instruments, tandis que les pauvres détenus souffraient le martyre.

Cette femme, ne pouvant supporter une telle dégradation, s'écria de tout son cœur : « Notre Père céleste ! Agis, non pas pour moi ni pour Ton peuple juif, mais pour sauvegarder Ton honneur. Ouvre donc les fenêtres du ciel et fais tomber une forte pluie pour mettre fin à cette terrible profanation de Ton Nom. »

En quelques minutes, de gros nuages apparurent soudain dans le ciel et une pluie battante ne tarda pas à tomber, obligeant les nazis et leurs musiciens à se réfugier dans les casernes. Les détenus furent soulagés ; ils purent enfin rejoindre, eux aussi, leurs baraquements.

Cette femme raconte que, tout au long de la guerre, elle-même et ses camarades retirèrent beaucoup de forces de cette histoire, qui renforça en eux la conviction que, en dépit de l'obscurité poignante et du voilement de la face de l'Éternel, Il continuait à veiller sur eux et à prêter une oreille attentive à leurs supplications.



PERLES SUR LA PARACHA

Répéter une chose importante

« *Voici les paroles que Moché adressa à tout Israël en deçà du Jourdain.* » (Dévarim 1, 1)

Le livre de Dévarim est aussi appelé « Michné Torah », parce que Moché Rabénou, avant son décès, y répète toutes les paroles de la Torah aux enfants d'Israël.

Mais en quoi cette répétition était-elle nécessaire ? Il semble évident que, durant les quarante années de la traversée du désert, il était déjà revenu sur cela à plusieurs reprises. Même si l'on répond qu'une révision supplémentaire est toujours utile, pourquoi fallait-il transcrire une nouvelle fois tout ceci dans un autre livre de la Torah, alors que ces faits ne contiennent aucune nouveauté ?

Notre Maître le Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita explique que le Saint béni soit-Il désirait enseigner à Son peuple qu'un Juif ne peut comprendre et observer correctement les paroles de Torah que s'il revient continuellement sur son étude. Car, lorsqu'on reprend un sujet déjà étudié, on témoigne l'estime qu'on lui porte. En effet, on ne se donne pas cette peine pour une chose qu'on n'apprécie pas.

Quiconque désire que la Torah s'ancre dans son cœur et devienne partie intégrante de son être doit la réviser sans cesse.

Considérer ce qu'on possède comme de l'or

« *Entre Paran et Tofel, Lavan, 'Hatsérot et Dé-Zahav.* » (Dévarim 1, 1)

Dans son commentaire Or Ha'haïm, Rabbénou 'Haïm ben Attar propose un enseignement intéressant à retirer du nom Dé-Zahav de notre verset : « Que l'homme ne soit pas avide d'objets semblant chers comme l'or de ce monde, parce que celui qui suit les passions de son cœur se relâche dans le service divin. Il doit se contenter du strict nécessaire et, comme le suggère le nom Dé-Zahav, dire "suffit" (daï) à l'or (zahav). »

Toujours sur le même terme, il suggère une autre interprétation : « Ou bien il considérera tout ce qu'il possède comme suffisant, comme s'il s'agissait d'or. Ceci rejoint l'enseignement de nos Maîtres : "Qui est riche ? Celui qui se réjouit de son sort." (Avot 4, 1) De cette manière, il pourra orienter son cœur vers le service supérieur, celui de l'Éternel D.ieu vivant. »

L'autorité d'un sermon prononcé avant la mort

« *C'était la quarantième année, le onzième mois, le premier du mois.* » (Dévarim 1, 3)

Rachi souligne que Moché ne réprimanda les enfants d'Israël que peu avant sa mort. Yaakov en fit de même à l'égard de ses enfants, attitude que nous retrouvons également chez Yéhochoua, Chmouel et David.

Rachi ajoute qu'on adresse ses reproches à un homme uniquement avant de quitter ce monde, pour quatre raisons, notamment afin de ne pas avoir à le blâmer une fois après l'autre.

Pourtant, ceci semble contredire l'obligation énoncée par le verset : « Prends ton prochain » (Vayikra 19, 17), ainsi commentée par nos Sages dans la Guémara : « Même jusqu'à cent fois. »

L'auteur de l'ouvrage Oznaïm LaTorah fait la distinction entre une réprimande formulée par un père à son fils ou un Maître à son disciple et celle d'un homme à autrui.

Seulement dans ce dernier cas, nous avons l'obligation de réitérer notre reproche, serait-ce jusqu'à cent fois. Par contre, dans les deux premiers cas, où le fils doit honorer son père et l'élève son Maître, il existe un risque que des remontrances répétées ne fassent que produire l'effet contraire, en l'occurrence ne les habituent à ne pas écouter leurs directives. Le cas échéant, celles-ci, enfreintes, deviendront licites à leurs yeux. C'est pourquoi père comme Maître se garderont de sermonner de manière excessive.

Cependant, avant leur décès, il est recommandé de réprimander enfants et disciples pour éviter qu'ils tombent dans le péché. En outre, la plupart du temps, les dernières paroles prononcées par un homme ont beaucoup plus d'impact que celles émises au cours de son existence, si bien qu'en cette heure, le sermon acquiert l'autorité d'un testament.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La Torah, un bouclier contre le péché

La section de Dévarim est toujours lue à la période de Ticha Béav, jour où notre Temple fut détruit. Le lien entre les deux est le suivant : du fait que nos ancêtres ne veillèrent pas à réviser les paroles de la Torah, en conséquence, ils trébuchèrent dans le travers de la médisance et en vinrent à haïr leur prochain, ce qui entraîna le départ de la Présence divine et les conduisit à l'exil (cf. Yoma 9b). Nous pouvons en déduire une édifiante leçon de morale : la Torah a le pouvoir de protéger l'homme du péché et lui permet de préserver la sainteté de sa bouche. Dès l'instant où il se relâche dans l'étude, des propos profanes s'y introduisent et, très rapidement, il tombe d'un précipice à l'autre. Il médit, crée un mauvais renom à autrui, jure en vain, etc.

Lorsque le Saint béni soit-Il proposa la Torah aux enfants d'Israël, ils répondirent à l'unisson « Nous ferons et nous écouterons » (Chémot 24, 7). En d'autres termes, ils acceptèrent de tout cœur et de plein gré d'étudier et d'observer les paroles de la Torah, avant même d'en connaître la teneur. Cette déclaration avait la dimension d'un serment. Aussi, en tant que descendants, nous avons l'obligation de nous y tenir. Dans le cas contraire, nous transgresserions, à D.ieu ne plaise, l'ordre « Il ne peut violer sa parole » (Bamidbar 30, 3).

Le livre de Yirmiyahou rapporte (34, 8-22) qu'à l'époque du roi Tsidkiyahou, le peuple juif se plia à l'ordre de la Torah de libérer les esclaves la septième année. Toutefois, peu de temps après, ils les reprirent sous leur tutelle. Quand D.ieu constata qu'ils avaient non seulement enfreint cette mitsva, mais, en plus, étaient revenus sur leurs propres paroles, Il les punit « mesure pour mesure » en les assujettissant au joug des nations.

Ceci illustre la gravité de transgresser les paroles de notre sainte Torah. Les enfants d'Israël péchèrent doublement. Ils transgressèrent un ordre de la Torah et ne tinrent pas parole. Le Créateur les punit avec la plus grande sévérité par la destruction du Temple et un douloureux exil.

LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



Apprendre à sermonner

L'une des réprimandes formulées par Moché peut se lire à travers les mots Dé-Zahav, qui font allusion au péché du veau d'or. Dans le Yalkout Chimoni (797), nous pouvons lire : « Moché dit au Saint béni soit-Il : à cause de l'argent et de l'or dont Tu as comblé à profusion les enfants d'Israël jusqu'à ce qu'ils disent "Suffit !", ils ont construit le veau d'or. »

Il en ressort qu'au lieu de les accuser pour cette faute, il y trouva au contraire une justification pour leur défense, le fait d'avoir reçu une trop grande quantité d'or.

Nos grands Rabbanim veillent à observer la mitsva de réprimander autrui, mais, simultanément, prennent garde au plus haut point à le respecter et se soucient qu'il ne soit pas non plus méprisé par d'autres personnes.

Nos Maîtres nous enseignent (Yoma 9b) : « Pourquoi le second Temple fut-il détruit ? À cause de la haine gratuite régnant au sein du peuple. » Les hommes se haïssaient les uns les autres et n'étaient pas prêts à renoncer à leur point de vue. Ils n'ont pas eu l'intelligence de comprendre que celui qui renonce et pardonne ne fait que gagner.

Rabbi Réouven Elbaz chelita, Roch Yéchi-va de Or Ha'haïm et l'une des éminentes personnalités actives dans le monde du retour aux sources, a beaucoup d'expérience dans le domaine de la réprimande. Dans son ouvrage Machkhéni A'harékha, il relève plusieurs points cruciaux sur ce sujet et souligne, tout d'abord, l'importance de veiller à la formuler au moment adéquat.

Il faut savoir qu'on ne peut pas formuler de réprimande à tout moment. En particulier, nos Sages nous mettent en garde : « N'apaise pas ton prochain au moment de son emportement. » (Avot 4, 18) Parfois, certains individus font des déclarations véhémentes telles que : « Je ne leur donnerai en aucun cas ! » ou « J'irai avec eux jusqu'au bout ! » Choqué, on essaie de les

arrêter en leur disant : « Qu'est-ce que vous faites donc ? » Cependant, il convient de bien garder à l'esprit que « la colère est à demeure au sein des fous » (Kohélet 7, 9). Quand quelqu'un est en proie à la colère, il est interdit de le reprendre et, si on le fait, cela ne servira à rien. Il faut lui laisser le temps de se calmer, de boire un café et de manger quelque chose. Une fois qu'il sera frais et dispos, on pourra commencer à lui parler.

Toutefois, là encore, il s'agira de mettre à contribution ses cellules grises. On abordera d'abord des sujets généraux, s'enquerra, par exemple, de l'épanouissement et des progrès de l'enfant au Talmud-Torah. Puis, on fera remarquer à son interlocuteur qu'il a de la chance d'avoir un enfant pareil dans une génération où tant de jeunes errent dans les rues, ce mérite étant sans doute l'expression de l'affection divine. Puis, au passage, on ajoutera : « Pour ce qui s'est passé hier, je pense qu'untel est un pauvre homme. Je sais que tu es sûr qu'il est coupable, mais... » On présentera les choses avec sagesse et délicatesse.

Formuler un reproche est l'une des tâches les plus ardues. Nous trouvons, à cet égard, que Moché s'abstint de le faire durant tous les quarante ans de traversée du désert. Parfois, nous sommes bouleversés face à certaines conduites observées chez autrui. Mais, avant de le réprimander, il nous incombe de lui parler et de tenter de comprendre ce qui l'y a conduit. Le résultat de cette discussion peut être complètement inattendu.

La survie de ses fleurs plus importante que la sienne ?

« Je me souviens, raconte Rabbi Réouven Elbaz chelita, d'une anecdote arrivée lors d'un Chabbat passé auprès de mes parents à Tibériade, durant ma jeunesse. Le matin, en sortant de la synagogue, je remarquai l'un des fidèles ayant prié avec nous en train d'arroser son jardin. Je n'en crus pas mes yeux.

« J'aurais pu lui crier : "Imbécile ! Vous méritez la peine de lapidation. Comment osez-vous arroser vos plantes le Chabbat ?" Mais, ce n'est certainement pas la bonne manière de sermonner autrui. Je passai près de lui et lui dis : "Chabbat chalom ! J'étais heureux de vous voir à la synagogue."

« Il sourit et me salua en retour. Avec tact, je poursuivis : "Savez-vous qu'il existe des lois relatives à l'arrosage le Chabbat ? C'est un peu comme semer."

« Il s'empressa alors de répondre : "À D.ieu ne plaise ! Je sais bien qu'il est interdit de semer lors du jour saint ; je ne fais qu'arroser. Les pauvres fleurs, par cette chaleur torride ! À quarante degrés, elles peuvent se dessécher. Je ne fais rien, je leur donne juste un peu d'eau pour qu'elles ne meurent pas..."

« Il parlait avec une naïveté telle que je faillis en devenir fou. Il était persuadé de respecter minutieusement le Chabbat. Il allait prier à la synagogue, récitait le Kidouch, mangeait la dafina et se contentait de donner un petit peu d'eau à ses plantes...

« Je lui fis remarquer : "Voudriez-vous que vos fleurs survivent et que vous mouriez ? Vous rendez-vous compte que, par votre conduite, vous allez droit à votre perte ?"

« Sur ces paroles, il m'invita à entrer chez lui pour m'expliquer. Il s'avérait qu'il ignorait totalement l'interdiction d'arroser des plantes le Chabbat. "Me croyez-vous que je ne le savais pas ? s'excusa-t-il. J'observe le Chabbat et me garde même d'utiliser l'électricité. Je n'avais jamais entendu parler de cet interdit."

« Nous nous mîmes à étudier ensemble ces lois et il m'en remercia. Il finit par comprendre que, contrairement à ce qu'il avait cru jusqu'à présent, c'était bel et bien interdit. Mais, tout se fit en douceur, et non pas d'une manière qui l'aurait poussé à réagir en contre-attaque : "Ce n'est pas à vous de me dire quoi faire !" Et, comment suis-je parvenu à éviter cela ? En commençant à l'aborder cordialement et avec respect.

« Si nous savons comment parler à des Juifs éloignés, en leur exprimant amour et respect, nous aurons le mérite de les rapprocher. Il existe certes de multiples moyens de formuler un reproche, mais, au sein de notre peuple, ceux présentés sur ces bases altruistes ont le plus de chances d'aboutir au but escompté. Car, nos frères juifs ne sont pas renégats, mais, au contraire, animés de foi en D.ieu, qu'il nous suffit de réveiller, dans l'esprit du verset : "Si vous éveillez, si vous provoquez l'amour (...)." (Chir Hachirim 2, 7) »